

Hautes-Alpes : les autorités compliquent l'accès aux jardins

23 avril 2020



Ficher, cocher, noter. En plein confinement, les autorités s'échinent à mettre les activités des Français dans des cases. Parfois en créant une complexité bureaucratique digne d'une véritable dystopie.

Alors que le printemps arrive et que les jardins reprennent de leur splendeur, la préfecture des Hautes-Alpes a décidé de réglementer leur accès. « *Dans cette période particulière, l'accès à des jardins éloignés du domicile est soumis à des règles strictes qu'il convient de respecter* », écrit-elle dans une note qu'a pu se procurer *Reporterre*.



Pour elle, « *la récolte des fruits et légumes est assimilée à un achat de première nécessité* ». À cette fin, et uniquement à cette fin, les jardins sont accessibles « *sans limitation de temps ni de distance, conformément à l'attestation de déplacement obligatoire* ».

Par contre, et c'est là où ça se complique, « *en ce qui concerne les semis et plantations, l'arrosage et l'entretien, ils ne peuvent être autorisés que dans le cadre de la dérogation pour "déplacements brefs" dans la limite d'une heure par jour et d'un kilomètre autour de l'habitation* ».

La préfecture prévient que « *les contrôles se feront avec discernement, mais il ne pourra être toléré plus d'un aller-retour quotidien vers le jardin, dans lequel il ne sera possible de procéder qu'aux seules activités de jardinage au sens strict, à l'exclusion de toute pratique de loisir ou de restauration (barbecue, bain de soleil, jeux...)* ».

- **Source :** *Reporterre*
- **Photo :** © Christine Laurent/*Reporterre*

Lire aussi : À Nantes, un jardin autogéré réjouit enfants et habitants

- **Emplacement :** Accueil > Brèves >
- **Adresse de cet article :** <https://reporterre.net/Hautes-Alpes-les-autorites-complicent-l-acces-aux-jardins>